

## Certificat fiscal 2023

Fiscalité des plus-values de cessions d'actifs numériques réalisées à titre occasionnel

valentin@waltio.co, Paris, le 29/12/2023 à 17:57

### Rappels sur l'utilisation de Waltio et sur la fiscalité applicable

Le présent rapport a pour objet de présenter un calcul du montant imposable des plus-values de cessions d'actifs numériques réalisées par l'utilisateur au cours de l'année 2023. Il ne constitue ni une consultation juridique, ni une appréciation de la situation fiscale particulière de l'utilisateur et est exclusivement fondé sur les informations fournies par ce dernier.

Ce calcul est établi conformément aux dispositions de l'article [150 VH bis](#) du Code général des impôts. A ce titre, la méthode de calcul n'est applicable qu'aux personnes physiques agissant en tant que particulier, à titre occasionnel et dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé.

Aux termes de cet article, est imposable à un taux forfaitaire de 30%, prélèvements sociaux inclus, le montant global de la plus-value réalisée au titre des cessions imposables de l'année.

La notion de cession imposable inclut toute cession d'actifs numériques contre une contrepartie autre qu'un actif numérique. La plus ou moins-value brute réalisée lors d'une cession imposable est égale à la différence entre, d'une part, le prix de cession et, d'autre part, le produit du prix total d'acquisition de l'ensemble du portefeuille d'actifs numériques par le quotient du prix de cession sur la valeur globale de ce portefeuille. La plus-value annuelle est exonérée lorsque la somme des cessions imposables de l'année n'excède pas 305 euros.

Ce rapport ne préjuge en aucun cas de la qualification juridique des actifs numériques cédés et de la nature de l'activité de l'utilisateur. Il appartient à l'utilisateur d'en apprécier la portée et la pertinence étant précisé que le respect de ses obligations fiscales déclaratives relève de sa seule responsabilité. En conséquence, Waltio ne saurait être tenu responsable des suites de ce rapport données par l'utilisateur.

**La société Waltio atteste que l'utilisateur mentionné ci-dessus a eu recours à nos services d'accompagnement à la déclaration fiscale des actifs numériques.**

**À ce titre, Waltio atteste :**

- avoir clairement informé l'utilisateur que les services proposés par Waltio n'étaient pas une appréciation fiscale de sa situation et ne constituaient pas un conseil juridique ;
- avoir réalisé le calcul établi conformément aux dispositions de l'article [150 VH bis](#) du Code général des impôts relatif à l'imposition des plus-values de cessions d'actifs numériques à titre occasionnel sur l'année 2023 sur la base des informations et renseignements fournis par l'utilisateur ;
- avoir calculé une **moins-value** de **873 €** sur l'année sur la base des informations renseignées et labellisées par l'utilisateur ;
- avoir remis à l'utilisateur le présent certificat permettant de reporter les gains imposables et attestant des travaux menés sur le compte ;
- avoir remis à l'utilisateur l'annexe de déclaration annuelle de plus-value du formulaire 2086 pré-remplie comportant les chiffres à communiquer à l'administration fiscale ;
- avoir remis à l'utilisateur le Grand livre permettant de détailler les calculs réalisés.

Paris, le 29/12/2023 à 17:57

# Guide pour la déclaration des actifs numériques

Sous l'ensemble de ces réserves, et à titre purement informatif, l'utilisateur est invité, lors de sa déclaration annuelle de revenus, à :


- **d'abord**, déclarer les caractéristiques des cessions imposables réalisées au cours de l'année dans les conditions prévues à l'article [41 duovicies J](#) de l'Annexe 3 au Code général des impôts ;

↳ Dans ce cadre, l'utilisateur renseigne, notamment, pour chacune de ces cessions, le prix de cession en indiquant les frais supportés à cette occasion ; le détail du prix total d'acquisition du portefeuille d'actifs numériques à la date de la cession ; la valeur globale du portefeuille d'actifs numériques, tous supports confondus, à la date de la cession ; le montant de la plus ou moins-value réalisée.

- **ensuite**, déclarer les cessions imposables dans votre déclaration de revenus via l'annexe N° 2086 "Déclaration des plus ou moins-values suite à cessions d'actifs numériques". Déclarez le nombre de cessions imposables réalisées, et reportez les chiffres des plus ou moins values globales remplies par Waltio dans le formulaire.

Déclaration annexe N° 2086 - revenus 2022

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2022  
suite à des cessions d'actifs numériques et droits assimilés**  
(Article 150 VH bis du CGI)

[Notice](#)

**1 NOMBRE D'OPÉRATIONS À DÉCLARER**

Indiquer pour chaque membre du foyer fiscal le nombre d'opérations réalisées en 2022 :

**PLUS OU MOINS-VALUES RÉALISÉES DIRECTEMENT** (100 au maximum par membre du foyer fiscal) :

Une fois les montants validés, si vous télédeclarez via votre espace en ligne votre plus ou moins-value globale sera reportée automatiquement. Si vous déclarez via un formulaire papier, le montant global de la plus ou moins-value réalisée devra être manuellement reportée au sein du formulaire 2042-C (case 3AN en cas de plus-value; case 3BN en cas de moins-value).

Cession d'actifs numérique Report de la déclaration n° 2086 :

plus-value **3AN**

19293

moins-value **3BN**

- **enfin**, si vous détenez des comptes d'actifs numériques ouverts auprès de personnes domiciliées hors de France recevant habituellement en dépôt des actifs numériques, il conviendra de les déclarer via le formulaire N° 3916 BIS "Déclaration par un résident d'un compte ouvert, détenu ou clos à l'étranger (compte bancaire ou compte d'actifs numériques) ou d'un contrat d'assurance-vie souscrit hors de France en 2023".



Dans ce cadre, l'utilisateur renseigne, notamment, pour chacune de ces cessions, le prix de cession en indiquant les frais supportés à cette occasion ; le détail du prix total d'acquisition du portefeuille d'actifs numériques à la date de la cession ; la valeur globale du portefeuille d'actifs numériques, tous supports confondus, à la date de la cession ; le montant de la plus ou moins-value réalisée.

Vous trouverez l'ensemble de ces informations directement sur [l'onglet dédié](#) au formulaire 3916 BIS de notre outil. Ces informations étant susceptibles d'évoluer, nous vous invitons à régulièrement les vérifier.

Notre équipe reste à votre disposition pour vous fournir toute précision utile sur la méthode d'élaboration, la portée et les précautions d'utilisation du présent rapport et vous propose un [Guide](#) pour vous aider à remplir votre déclaration fiscale.

L'équipe Waltio